

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15/2022

Date convocation : 06.04.2022
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESOLE - Olivier JURADO - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Procurations : Aude SALVAT-LÔ à Omar AÏT MOUH - Jean-Pierre PLANCADE à Bernard VIÉ.

Secrétaire de séance : Olivier JURADO.

Objet : Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire.

Or, selon l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents, de désigner M. Omar AÏT MOUH, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

